

## Compte-rendu de la réunion du comité directeur des 9, 10 et 11 décembre 2021

### Judi 9 décembre, réunion du bureau FFPSed

Présents : Jean Luc Quernec, Edmonde Vilain, Philippe Auriault, Patrice Fasquel, Hervé Kajétaniak, Frédéric Linard, Jean Claude Poinsignon.

### Vendredi 10 et samedi 11 décembre, réunion du comité directeur de la FFPSed

Présents : Jean Luc Quernec, Emonde Vilain, Patrick Aujon, Jean Luc Assailly, Philippe Auriault, Daniel Carpentier, Bernard Coeuret, Bernard Daubas, Olivier Demus, Patrice Fasquel, Hervé Kajétaniak, Frédéric Linard, Jean Luc Mischler, Philippe Morel, Jean Claude Poinsignon, José Rojas, Jean Pierre Rojo-Diaz.

Invités : Jacques Goupil, Hubert Le Cann (vendredi), Pascal Rocher (samedi).

Excusés : Sandrine Bécat, Sylvain Accart, Mickael Le Poursot, James Lavaux, Alain Dewimille, Pascal Delisle

### **1. Préparation de l'AG de janvier**

Jean Luc doit envoyer au CREPS de Bourges les réservations de chambres et de repas. Toutefois tout le monde n'a pas répondu au sondage.

La réunion du Comité Directeur commençant le vendredi à 14 H, Il n'est peut-être pas nécessaire pour tous d'arriver le jeudi soir. Ceux qui veulent arriver le jeudi ne pourront pas être logés au CREPS, ils devront se loger à l'hôtel.

Si on veut travailler effectivement à partir de 14 h 00, le repas se fera au self du CREPS.

Réunions :

#### Vendredi 28 janvier

Comité directeur : 14 h 00 – 19 h 00

#### Samedi 29 janvier

Comité directeur : 8 h 30 – 12 h 00 et 14 h – 16 h 00

Vérificateurs aux comptes : 9 h 00 – 12 h 00

CD et CR : 16 h 00 – 17 h 30

Discipline et appel : à partir de 17 h 30

#### Dimanche 30 janvier

Assemblée Générale: 8 h 00 – 13 h 00

## **2. Achat de petit matériel pour la boutique (ou autres...)**

- Caisse enregistreuse. Coût 100 – 150 euros Edmonde se charge de l'achat
- Appareil de paiement par carte bleue : soit location plus pourcentage à chaque transaction (tarif dégressif), soit achat de la machine. Edmonde prendra contact avec la banque pour connaître les couts et contraintes.

## **3. Championnat du monde féminin 2022**

La mairie de Coudekerke-Branche ne nous autorise plus à organiser le championnat.

Raison officielle communiquée par le Maire : Gros travaux prévus dans cette zone et donc impossibilité d'organiser parallèlement le championnat. .

Une solution possible : faire le championnat à Gravelines, sur l'Aa. Contact est pris avec Bruno Catez. Toutes les infrastructures sont disponibles sur place, logement, restauration, réunions, etc...

Vendredi : Réponse positive de Bruno. Pour Gravelines, c'est Ok.

## **4. Réflexion sur l'organisation des championnats nationaux et de des grandes épreuves**

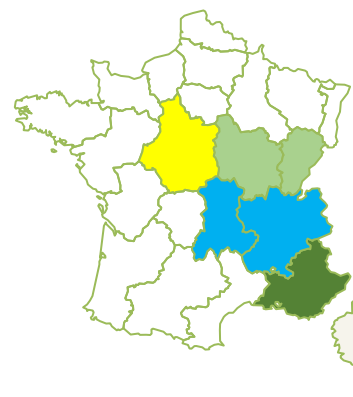
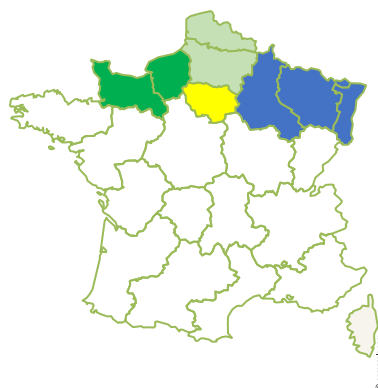
### **a) Championnats**

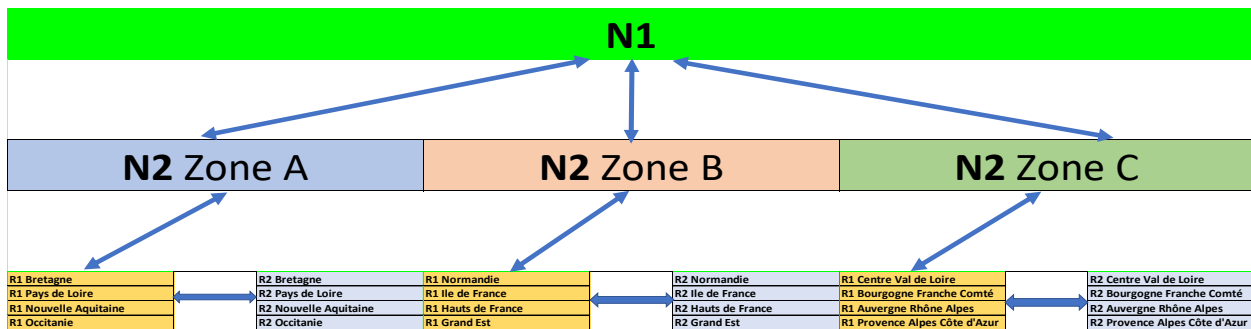
Tous les championnats N2, pour toutes nos techniques de pêche (hors Corpus et Handicapés), se feront en 3 zones géographiques identiques rebaptisées « Zone A », « Zone B » et « Zone C » avec un découpage administratif suivant le contour des régions, et quatre régions par zone

**Zone A** : Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie

**Zone B** : Normandie, Ile de France, Hauts de France, Grand Est

**Zone C** : Centre Val de Loire, Bourgogne Franche Comté, Auvergne Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur.





### PÊCHE MIXTE

- Les championnats nationaux D3 sont devenus les championnats régionaux R1 en 2021
- Les participants de R1 de 2021 sont les pêcheurs qui étaient qualifiés pour les D3 2021
- Quand un CR décide d'organiser les R1 2021 en 2022 il s'agit toujours des R1 de 2021
- Dans le cas d'un pêcheur qui est dans un CR qui décale son championnat de 2021 en 2022 et que ce pêcheur change de CR entre 2021 et 2022 il reste malgré tout qualifié pour la R1 de son ancien CR.
- Les pêcheurs qui sont dans des CR qui décalent les championnats devront avoir renouvelé leur licence 4 semaines avant ce dit championnat.
- Les montants de R1 de 2021 vers les N2 de 2022 sont calculés en prenant en compte le nombre de participants qui étaient validés pour les ex D3 2021.
- Pour les masters et vétérans dans le cas d'un glissement 2021 vers 2022 il faut tenir compte de la catégorie d'âge de 2021, la correction se fera automatiquement par la FFPSed pour les montants qui changeraient de catégorie pour les N2 de 2022.
- Les CR qui ont fait une épreuve Masters et Vétérans R2 dite de rattrapage pourront qualifier au maximum 50% (arrondi au chiffre supérieur) du nombre de qualifiés de l'épreuve régionale initiale (2019)
- Aucun changement pour le championnat féminin qui reste sur inscription
- Nous proposons de faire un championnat de France U25 sur 3 manches et de laisser les épreuves U20 et U15 sur 2 manches ces 2 catégories bénéficient déjà d'un stage de sélection

### CARPE

- Aucun changement on reprend ou nous avons arrêté en recalant les N2 sur les trois nouvelles zones, il n'y a qu'un seul niveau régional.

### MOULINET

- Aucun changement on reprend ou nous avons arrêté, à noter qu'il n'y a qu'un seul niveau régional

### CORPO

- Aucun changement on reprend ou nous avons arrêté avec une N2 unique

### HANDICAPES

- Aucun changement on reprend ou nous avons arrêté avec une N2 unique

### FEEDER

- Les championnats nationaux D3 sont devenus les championnats régionaux R1 en 2021
- Les participants de R1 de 2021 sont les pêcheurs qui étaient qualifiés pour les D3 2021
- Quand les CR décident d'organiser les R1 2021 en 2022 il s'agit toujours des R1 de 2021
- Dans le cas d'un pêcheur qui est dans un CR qui décale son championnat de 2021 en 2022 et que ce pêcheur change de CR entre 2021 et 2022 il reste malgré tout qualifié pour la R1 de son ancien CR.

- Les pêcheurs qui sont dans des CR qui décalent les championnats devront avoir renouveler leur licence 4 semaines avant ce dit championnat.
- Les montants de R1 de 2021 vers les N2 de 2022 sont calculés par rapport au nombre de participants validés pour les ex D3 2021 en y ajoutant les pêcheurs du CR dans les divisions supérieures. Exemple 20 pêcheurs participent à la R1, 3 pêcheurs sont en N2 et 2 pêcheurs sont en N1 nous prendrons 25 pour nos calculs.
- Pour le championnat Feeder des plus de 55 ans, dans le cas d'un glissement 2021 vers 2022 il faut tenir compte de la catégorie d'âge de 2021, (nés en 1965 et avant). Pour cette catégorie qui est nouvelle il n'y a pour le moment qu'un seul niveau régional sur inscription.

## TOUTES EPREUVES

- Les championnats régionaux R2 sont obligatoires pour accéder aux championnats régionaux R1 (sauf pour le moulinet, la carpe et les masters Feeder)
- Dans le cas d'un CR qui a peu de licenciés et qui se trouverait dans l'incapacité d'organiser une épreuve régionale R1 avec au moins trois participants il sera possible de le rattacher au CR voisin de la même zone de N2, demande à faire à la FFPSed. Si la demande est acceptée, le CR recevant sera obligé d'accepter le ou les pêcheurs. Bien entendu ça donnera au moins un qualifié supplémentaire.

### **b) Grandes épreuves**

#### - Généralités

Pour les épreuves par équipes, les capitaines donnent la répartition des pêcheurs dans les secteurs après le tirage.

Nouveau classement : il sera désormais possible d'avoir des secteurs de taille inégale, nous étudions la possibilité de faire un classement alterné mais ce n'est pas très facile quand les secteurs ne sont pas égaux, (secteur de 20 et 1 secteur de 40)

Reste également à traiter le cas des absents qui ne doivent pas être considérés comme des capots.

#### - Championnat des clubs

Une finale à 30 équipes (6 restants, 24 montants), avec des interrégionales A, B et C., sans éliminatoires régionaux.

A l'interrégionale, on ne cotise pas pour la finale. Les droits d'inscriptions serviront uniquement à la dotation de l'interrégionale.

Les équipes finalistes paieront 100 euros qui servira à la dotation de la finale. A soumettre à l'AG de janvier.

Note : les cotisations pour les autres grandes épreuves restent inchangées.

- Feeder Clubs :  
Passage éventuel à des équipes de 5. A voir en assemblée en janvier

- Coupe de France mixte :

Date limite pour les concours qualificatifs : 31 mars 2022.

Possibilité de faire 2 épreuves éliminatoires par département dès maintenant.

Possibilité de prendre des « extérieurs » au département, mais ceux-ci ne pourront pas être qualifiés.

Les invités doivent confirmer leur participation à la date limite (31 mars).

Pour la prochaine édition on n'invitera que le vainqueur de l'épreuve.

- Coupe duo : RAS – Le remplacement des pêcheurs dans les équipes ne sera plus autorisé. (les forfaits seront remplacés par les suivants de l'épreuve qualificative)  
La date limite pour les concours qualificatifs : 31 mars 2023
- Coupe Carpe : pas de changement.

## **5. Championnat du monde Masters, vétérans et handicapés 2023**

Nous contacterons en début d'année le CD44, pour le parcours de la Martinière qui nous semble adapté, à défaut nous avons un point de repli sur Toul

## **6. Finances**

- Point sur les licences : Jacques Goupil : La commission eau douce n'est pas une fédération indépendante, elle est une commission de la FFPS. S'il y a des remises sur les licences, ce doit être une remise « FFPS », et non venant des commissions.
- Subvention FNPF pour la FFPS, répartie dans les commissions au prorata des équipes envoyées aux championnats du monde. Pour l'eau douce 7 826,09 euros.
- Subvention ANS pour la FFPS, répartie au nombre de licences sportives, soit 49 408,86 euros pour l'eau douce.

Edmonde nous présente les bilans des charges et des produits prévisionnels. A la lecture de ce bilan et compte tenu que seule la FFPS peut décider d'une remise éventuelle sur licence, la décision est prise de verser les ristournes classiques aux comités départementaux (6,56 euros/licence majeure) et aux comités régionaux (2,87 euros/licence majeure)

Faire un message aux présidents de CD pour leur expliquer le fonctionnement des demandes de subvention ANS et particulièrement pour les écoles de pêche.

## **7. Communication**

Il faut bien avouer que ce qui a été fait à Rieux lors du championnat du Monde FEEDER au niveau communication, n'était pas à la hauteur d'une Fédération. Tout le monde l'a remarqué, et on a été parfois critiqué dans la presse et sur les réseaux sociaux à juste titre.

Nous sommes davantage compétents pour la partie technique que pour la communication. Il est donc indispensable que nous fassions appel à un spécialiste.

Pascal Rocher, qui a été responsable de communication dans de grandes entreprises nationales, accepte de nous aider.

Il fait un état des lieux de nos décisions qui ont posé problème, car elles étaient mal expliquées.

Premier point : les réformes récentes des compétitions. Faire une « conférence de presse » après chaque réunion du comité directeur pour expliquer clairement nos décisions.

Deuxième point : les équipes nationales

Troisième point : mettre en valeur la présentation de notre fédération. Assurer une présence un peu plus dynamique de la FFPSed. Améliorer la page Facebook

Quatrième point : la valorisation des championnats du monde, prévoir un « village Olympique » avec des stands (dont celui de la fédération). De même on pourrait envisager des stands de présentation de nos sponsors. Ne pas se limiter aux championnats du monde, mais également à l'occasion des premières division nationales et des grandes épreuves.

Cinquième point : valoriser les champions de France par un maillot distinctif (bleu-blanc-rouge), qu'ils pourraient mettre toute l'année lors des compétitions.

Il nous explique aussi comment il envisage d'améliorer notre communication.

Jean Luc : on fait les choses, mais on ne sait pas l'expliquer. Par exemple à Rieux des cérémonies ratées, en particulier la cérémonie de remise des médailles ou encore le podium.

Jacques Goupil : savoir demain qui fait quoi. Problème des compétences.

Jean Luc : on avait une commission communication, qui ne fonctionnait pas. Il faudrait que Pascal intègre cette commission, afin d'y mettre de l'ordre, et de manager les actions.

On a un partenariat avec la FNPF, et on ne leur remonte rien.

Pascal : il faut en 2022 des conférences de presse où le sélectionneur présente le championnat, et son équipe.

On peut choisir deux épreuves et tester ce qu'on peut faire au niveau communication.

Jean Luc : il faut au maximum 5 membres dans la commission communication, pour avoir une efficacité maximale. La commission communication sera composée de cinq membres : Pascal Rocher président, Olivier Demus, Patrice Fasquel, Hervé Kajetaniak et Edmonde Vilain.

Pascal va provoquer une réunion de cette commission très rapidement.

Il faut également poursuivre la politique de labellisation.

## **8. Points divers**

- Présentation d'Hubert Le Cann

Hubert Le Cann, licencié au CD 27, nous a fait part de son désir de s'investir dans la commission feeder. Il se présente au comité directeur.

Personne ne s'oppose à la venue d'Hubert à la commission feeder.

- Intervention d'Hervé à propos des handicapés
- Problème des forfaits à Pirot.

L'instructeur des affaires disciplinaire Gérard MEYER a été saisi, ses conclusions sont transmises à Jean Pierre MINET le Président à la commission de discipline

- Calendrier

Calendrier plus « light » car plus de 3<sup>èmes</sup> divisions. Important pour les CR.

Les délégués présents sur les championnats devront envoyer un compte-rendu dès la fin du championnat.

Il reste à placer le pôle élite : Alain veut que ce soit avant la fin mai. Proposition les 14 et 15 mai. Seul inconvénient, c'est pendant la 2<sup>ème</sup> carpe. Lieu : Creutzwald (57)

- Convention avec les clubs de pêche de la défense.

Jean Luc nous lit la proposition de convention, et demande au comité directeur d'y réfléchir.

- Montant des championnats

Pour les vétérans, laisser une ou deux cases vides pour absorber les masters qualifiés devenus vétérans.

- Sport de haut niveau.

L'arrêté ministériel incluant la pêche sportive est sorti, sont concernés les pêches à la mouche, les carpistes et les pêcheurs au coup.

Ce sera un grand changement dans l'approche de l'international, nous devons en apprendre à connaître le fonctionnement.

Hervé propose d'inviter son collègue responsable du haut niveau à la défense pour nous démystifier le sujet

- 1- Présentation des pontons pour handicapés.

Pontons 1 m x 1 m, ou 1 m x 1m 20 mais ces derniers sont interdits à l'international, le fabricant va être recontacté pour tenter d'intégrer les demandes de modifications

- 2- Nouveau classement

José nous présente ses améliorations du logiciel, en particulier pour pouvoir intégrer des secteurs inégaux.